DÉLIBÉRATION

ET

REMONTRANCES,

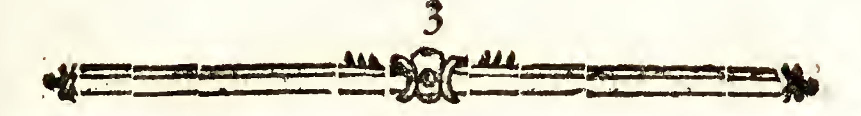
Arrêtées par les Notables, Hôtes des Bois, Bipèdes, Quadrupèdes & Volatiles, adreſſées aux Etats-Généraux.



EN PLAINE.

1789.





DÉLIBÉRATION
ET
REMONTRANCES

ARRÊTÉES par les Notables, Hôtes des Bois, Reptiles, Bipèdes, Quadrupèdes & Volatiles, adressées aux États-Généraux.

NOUS Citoyens aîlés, Bipèdes & Quadrupèdes des Forêts, Remises, Cantons de réserve, Capitaineries Royales, Seigneuriales, &c. Assemblés dans les plaines de Mont-Rouge, de Saint-Denis & de Vitri; dans les Forêts de Fontainebleau, Saint-Germain, Orléans & autres, suivant les départemens respectifs; ayant

délibéré ſur nos intérêts communs à l'approche de l'Aſſemblée Nationale, avons arrêté ce qui ſuit.

1.° Que le Roi, Princes & Seigneurs, ſeroient très-humblement ſuppliés de vouloir bien abaiſſer leurs regards ſur la Gent emplumée & à fourrures, pour prévenir la dépopulation que préparent les réclamations meurtrieres de quelques manans malèvoles.

2.° Qu'on mettroit ſous les yeux du Monarque, des Princes & autres Seigneurs, les titres, exemptions & priviléges, de ladite Gent volatile & reptile, qui datent de 1200 ans au moins.

3.° Qu'il apparoît & conſte par leſdits titres, chartres & monumens hiſtoriques, que ladite Gent agreſte, ſoit à poil, ſoit à plume, jouit depuis douze ſiécles du privilege de vivre, brouter & ſe reproduire en repos, ſans qu'aucun Roturier

ou Manant, ait troublé en rien leur tranquille exiſtence.

4.° Que ſelon *Renard*, l'Orateur de notre parquet, & plus expert ſans contredit, en matiere d'Hiſtoire & d'éloquence, que tous les Ség... du monde, il eſt inconteſtable que dès le ſixième & ſeptième ſiécles, le Peuple Payſan & Artiſte n'étoit pas plus reſpectable que nous, & qu'il étoit moins reſpecté, puiſque relégué parmi les Bêtes, par la Nobleſſe, on faiſoit moins de cas de ſa vie, que de la nôtre; qu'un Seigneur égorgeoit ſans pitié le Manant qui auroit tenté de nous couper une jambe ou les oreilles; qu'il gémiſſoit ſous la verge de la tyrannie, ou dans les humiliations de la ſervitude, tandis que nous jouiſſions de tous les droits d'une liberté indéfinie.

5.° Que dans ces tems heureux, le Gentilhomme ſeul montoit à cheval &

chaſſoit, tandis que l'Homme-Peuple rampoit à pied & ſans armes.

6.° Que ſi depuis, cet Ordre équeſtre & chaſſeur, fut forcé de vendre ſes biens pour ſubvenir aux frais de la lutte, des tournois & des *ſaintes croiſades*, il n'aliéna cependant pas le privilége exclusif, de nous engraiſſer pour ſes plaiſirs, aux frais de ſes voiſins; qu'il conſerva toujours le droit diſtingué de porter ſeul les armes, de veiller à notre conſervation, & d'envoyer aux galeres ou de maſſacrer à volonté, le téméraire Laboureur qui porteroit une main ſacrilége ſur l'animal dont la dent venimeuſe détruit ſa moiſſon.

7.° Que pour ſe pénétrer de ces grandes & utiles vérités, on n'a qu'à remonter aux premiere & ſeconde Races de nos Rois; on y verra que le Cavalier étoit tout, & l'Homme à pied n'étoit rien; que

dès que la Nobleſſe fut montée à cheval, les guerres devinrent plus déciſives, les Gentilshommes Rois dans leurs terres, & la Gent agreſte, à l'abri des coups de la Populace eſclave.

8.° Que lors même de la deſtruction de cette féodalité tant décréditée depuis par des prétendus Phyloſophes, la Nobleſſe avoit pourtant conſervé des droits imprescriptibles ſur la vie de ſes Vaſſaux, ſur les femmes de ſes Vaſſaux, ſur les biens & la liberté de ſes Vaſſaux.

9.° Qu'elle a ſur-tout conſervé, & s'eſt excluſivement réſervé le privilege d'avoir des Capitaines, des Gardes, un Tribunal pour ſurveiller notre exiſtence, notre nombreuſe famille.

10.° que ce ſeroit renverſer toutes les Loix divines, naturelles, humaines & féodales, que d'attenter à l'antique & ſacrée prérogative de la Gent agreſte ou

fauve, en aboliſſant les Capitaineries & Cantons de réſerve : parce que, ſelon les Saintes Ecritures, & les archives de l'eſprit humain, les Volatiles, Reptiles, Bipèdes & Quadrupèdes, ſont plus anciens que l'Homme dans le monde, que Dieu ne créa l'Homme qu'après les Animaux, qu'ils étoient poſſeſſeurs de la terre & de ſes productions, avant que l'Homme exiſtât, & que par conſéquent toutes les productions de la terre ont été créées pour la Gent volatile ou reptile, comme pour l'Homme.

Que l'homme n'a été fait Roi de ladite Gent, que pour la protéger & la défendre, & non pour la dévorer; qu'à la parité des Peuples, qui ſe ſont donné un Roi, pour être leur protecteur & leur pere; la Gent reptile ou volatile, doit vivre ſous le ſceptre naturel dans une parfaite ſécurité, & une liberté

pleine

pleine & entiere de vivre dans les champs, parcs ou prairies qui lui plairont davantage; que l'Eternel ayant créé les deux especes, leur a dit, *croiſſez & multipliez.*

11.° Qu'au rapport du Sénateur, Maître Renard, grand Penſionnaire de notre ſociété philantropique, comme étant aveugle & ſeptuagénaire, puiſqu'il a l'honneur d'avoir directement reçu le ſouffle & la vie des mains de l'Eternel, d'avoir été placé dans le riant Edem ou Paradis terreſtre, par ce Pere commun de tous les animaux ovipares, herbivores & carnivores, ſans en excepter l'homme. Ce vieillard vénérable, échappé aux ondes deſtructives du Déluge, par les ſoins de l'honnête Noé, qui, par ordre du Ciel, l'accueillit dans ſa Nacelle, ainſi que nos ayeux & nos grandmeres; ce vénérable vieillard, dis-je,

raconte que l'Eternel ayant créé les diverses especes de la Gent animale, leur dit, *croissez, multipliez & remplissez la Terre.* Tout ce que vous voyez est en votre puissance, le thin, le serpolet & la rose naîtront sur vos pas, pour subvenir à votre subsistance.

Ces prairies riantes, ces beaux carreaux de choux & de laitues-pommées, ces vastes champs d'avoine, de froment & de lin, ces vignes (1) *purpureuses* & *Moures* (2), ces taillis touffus & naissans; enfin, tout l'ensemble diversifié des campagnes jaunissantes, verdoyantes ou fleuries, tout cela fut créé pour votre usage; broutez, *croissez & multipliez en paix.*

---

(1) Maître Renard commet ici un petit anacronisme, puisqu'il est vrai que ce ne fut que plusieurs siécles après la Création, que le pere Noé planta la vigne.

(1) *Moure* signifie en terme tecnique, un verd foncé.

12.° Or, ce feroit contrarier les Loix bienfaifantes de l'Eternel, que de nous chicaner fur une propriété auffi antique & auffi facrée. Ce feroit fubftituer à des loix paifibles & bienfaifantes, des loix de fang & de carnage. La Nation qui autoriferoit un pareil facrilége, encourageroit le crime & la rébellion; elle autoriferoit fon Chef, qui eft fon Roi, par le même hafard que l'homme eft le nôtre, à écrafer, égorger, maffacrer fans pitié fes Sujets fanguinaires.

Mais une obfervation qui ne doit pas échapper aux Princes & aux autres Seigneurs poffédant Fiefs, c'eft que, s'ils fe dépouillent du privilége exclufif de chaffer; il n'y a plus de plaifir pour eux fur la terre.

En effet, que feront-ils dans le défert filencieux d'une Campagne? ils végéteront folitaires dans leurs vieux Châteaux;

visités à l'heure du dîner seulement par le Pasteur de leur Paroisse, bavard incommode, ne sachant souvent aucune nouvelle de Cour, ne parlant que de la rigueur des tems, de la misere de ses Paroissiens, de la reconnoissance qu'un Seigneur pourroit mériter par ses bienfaits, sa protection & sa justice. Voudront-ils parcourir leurs Villages? qu'y trouveront-ils? des vertus uniformes, cachés sous des haillons, habitant des cabanes obscures, des granges entr'ouvertes, exposées à l'intempérie des saisons; des hommes couverts de sueur & de poussiere, que la faim vient d'arrêter au milieu d'un sillon, & qui rejoignent leur chaumiere, pour s'y repaître d'un pain noir, que la plupart de tous leurs enfans affamés leur disputent en pleurant? Est-ce-là un spectacle agréable & flateur? n'est il pas plutôt fait pour déchirer l'ame la plus dure! & si par un malheur, graces au ciel peu

ordinaire, ce Seigneur eſt né ſenſible & compatiſſant, voyez à combien de ſupplices & d'épreuves ſa ſenſibilité l'expoſe! Il ſe croira obligé de procurer à une mere éplorée, un pain que ſés enfans lui demandent vainement; il fera couvrir la cabane entr'ouverte, pour mettre au moins à l'abri des frimats, le Cultivateur utile qui féconde ſes terres; il encouragera la vertu virginale ou indigente par des récompenſes : au lieu d'une meutte de chiens, à qui il avoit le plaiſir de faire manger le produit d'une de ſes terres; il aura la triſte jouiſſance d'établir des atteliers de charité, de ſubſtanter des familles pauvres, de couronner des Roſieres.

Voilà quelle ſera la triſte exiſtance des Princes & Seigneurs, s'ils renoncent au privilége excluſif des chaſſes & des Capitaineries.

Oh! combien plus douces, plus ma-

gnifiques, plus humaines, ſont leurs jouiſſances d'aujourd'hui ! Je me les repréſente dans ces vaſtes parcs, dans ces plaines immenſes, l'unique eſpoir du Laboureur & des Villes, précédés de trois à quatre mille chiens, eſcortés & ſuivis d'autant d'hommes & chevaux, détruiſans dans un inſtant les fruits des travaux d'une année de pluſieurs familles, pour voir courir devant eux quelque Liévre effrayés, ou voltiger la Perdrix au pied léger & rouge. Voyez comme la troupe aboyante s'ameute tour à tour, & ſe répand dans la campagne ; voyez-la parcourir & hâcher dans une matinée cinq à ſix lieues de terrein, & atteindre enfin la Bête cornue, qui, ſe jouant de leurs efforts, de leur rage & de leur pourſuite, leur échapperoit encore ſi la ſoif ne l'amenoit dans leur piége. Eſt-il d'amuſement plus agréable, que de parcou-

rir un ſi long eſpace en ſi peu de tems, & d'empêcher ainſi le Laboureur & le Fermier de devenir trop riche, ce qui ſeroit un très-grand malheur, puiſqu'à coup ſûr l'aiſance le rendroit inſolent, comme l'a dit, je crois, un grand Miniſtre, le célebre Cardinal de Richelieu?

Voulez-vous varier vos plaiſirs champêtres? tranſportez-vous dans ces remiſes touffues, établies & multipliées dans les quartiers de réſerve: ſi d'un côté vous y voyez le Ruſtre & le Manant murmurant de nous voir dévorer tranquillement ſa moiſſon naiſſante; de l'autre vous jouiſſez du ſpectacle vraiment unique & majeſtueux, d'une plaine repréſentant un champ de bataille; d'abord, dès la veille, une troupe d'hommes armés de gros bâtons parcourent ce vaſte théâtre de la victoire prochaine de leur maître; ils ont ſoin d'amonceler Liévres, Perdrix,

Lapins, Faiſans, les uns ſur les autres; & lorſque l'eſpace de terrein que doit parcourir le Maître-Chaſſeur, s'enfonce preſque ſous le poids du Gibier entaſſé, ledit Maître-Chaſſeur paroît eſcorté de deux ou trois milliers de hoquetons, armées de fuſils & rangés en bataillon carré, marchant avec la même régularité qu'un eſcadron Pruſſien. C'eſt-là qu'après avoir jonché la terre de morts & de mourans, après l'avoir abreuvée de la Gent animale, on guide ceux qui ſurvivent au carnage, dans une de ces remiſes, ou petits bois, préparés, entretenus avec tant de frais, & que le Laboureur indigné ne voit jamais ſans frémir d'horreur ou ſans verſer des larmes ſur ſa récolte détruite. Eſt-il un plaiſir plus vif, plus digne d'un Prince & d'un grand Seigneur, que celui que ſavoure un Chaſſeur adroit, lorſqu'il tire ſur

ſur ce nuage de Volatiles de toute eſpèce, qu'on fait méthodiquement ſortir d'un petit bois, par une ouverture que la faulx d'un habile jardinier y traça pour prolonger les plaiſir du Chaſſeur, & faire mieux reſſortir ſon étonnante dextérité?

O Louis Seize! ô bon Roi! Souffrez que nous oſions vous adreſſer la parole! tant d'autres Bêtes vous parlent tous les jours, & qui ne different de nous que par le plumage! Daignez, ſage Prince, prendre nos Remontrances en conſidération! Vous êtes ſi bon, ſi humain, pour vos Sujets, ſans diſtinction quelconque; vous avez déclaré vous-même que vous vouliez les rendre tous heureux, ne permettez pas que nous ſoyons les ſeuls opprimés. Ordonnez qu'on veillera toujours à notre conſervation, à la liberté individuelle de chacun de nos Concitoyens des champs, comme à celle des Habitans des

cités ; quelque Manant jaloux murmurera, mais que font les murmures d'un Manant ?

Et ſi l'on vous repréſente que nous détruiſons les moiſſons, que nous empoiſonnons en un jour la récolte de pluſieurs années, que nous déſſechons la ſêve de l'arbre en rapport, que nous rongeons les tiges de vos chênes, de vos hêtres, de vos châtaigniers naiſſans, que nous fouillons juſques dans les entrailles de la terre pour y détruire les fruits de la peine du Laboureur ; nous repondrons à ces ennemis jaloux de notre repos : ſi nous détruiſons vos moiſſons ce n'eſt pas notre faute, mais bien la vôtre. L'Éternel nous créa comme vous pour être heureux, il enfanta la Nature & ſes merveilles, pour fournir à tous nos beſoins & aux vôtres ; mais vous péchâtes, & l'Éternel vous punit en vous condamnant au travail,

à recueillir votre ſubſiſtance à la ſueur de votre front. De ce que vous fûtes condamnés à labourer la terre pour ſubſiſter, voudriez-vous inférer que nous fûmes condamnés à périr par la faim, ou par le plomb pouſſé par le feu. Hommes, vous vous dites Animaux raiſonnables ; ſi vous faiſiez un argument auſſi abſurde, vous ne mériteriez pas ce nom.

Mais, nous direz-vous, il faut donc que le Colon des champs ſoit ſans ceſſe condamné aux larmes ; que la terre arroſée de ſes ſueurs, ne produiſe pour lui que des ronces & des épines ; que le fruit de ſes pénibles labeurs, ſuffiſe à peine aux contributions civiles, à ces contributions accablantes, dont on s'efforce plus que jamais de lui laiſſer tout le fardeau ! Hélas ! quel eſt donc le pays, comment nommer le Peuple chez qui le Cultivateur ſera la proie éternelle d'un Seigneur

haineux & perſécuteur, d'un Receveur cruel, d'une armée de pirates qui, au nom d'un Roi bon & juſte, parcourent les campagnes pour les dévaſter, d une population immenſe d'Animaux deſtructeurs, qu'il ne peut chaſſer de ſon jardin ou de ſon champ, ſans encourir des peines infamantes & ſans perdre le reſte d'un patrimoine échappé à cette Gent venimeuſe? Déclamateurs ſanguinaires, nous vous arrêtons, écoutez & répondez. Un Manant vaut-il un Prince? vaut-il un Seigneur, même un de ces Seigneurs nouveaux nés, dont le pere ou la maîtreſſe acheta hier la nobleſſe? Et ſi le paralele ne peut-être établi, croyez-vous que pour la commodité d'un, ou de pluſieurs perſonnages Ruſtiques, cinq cents mille Evêques, Abbés ou Seigneurs, ſe priveront d'un plaiſir ſi cher à leur cœur, & qui les délaſſe de tems en tems de leurs

occupations férieufes ? Eh ! je veux fuppofer avec vous, que la rerre ne produife rien dans le voifinage des Capitaineries, qu'importe au Seigneur, au Prince-Evêque, que fon fief refte en friche ou que fa moiffon en foit dévaftée ? en aura-t-il une table moins fomptueufe, un équipage moins brillant, des maîtreffes moins élégantes & moins payées? Vous ne connoiffez donc pas les reffources des Grands ? vous ne voyez donc pas fourmiller à leur porte cette tourbe de Joueurs à la baiffe & d'ufuriers, qui portent chez eux l'or à pleine mains? Ainfi, peu leur importe que leur terre produife ou non ; au contraire, comme le dommage retombe fur le Cultivateur feul, l'inégalité établie entre ces demi-dieux & leurs efclaves, en reffort davantage.

Nous ofons efpérer que ces hautes

considérations affermiront les Nobles dans leurs sublimes desseins, de conserver intacte la plénitude de leurs priviléges. *Et ont signé à l'original*, Capitaine Renard, *Président.* Jean Lapin, Maître Cerf, Sanglier, le Daim, le Liévre, & Dames Progné, Perdrix, Faisand, Belette, Biche, Hirondelle; Alouette, *Fauves & Plumiferes, Commissaires des Républiques.*

Duement Collationné & Enregistré au Greffe de l'Évêque de Sarlat, Chasseur privilegié. Ce premier Avril 1789.

Signé l'Abbé Francœur, *Greffier de la Capitainerie de Monseigneur.*



